

CHSCT ACADÉMIQUE du 27 mai 2020
FO REND COMPTE DE SON MANDAT AUPRÈS DES PERSONNELS

N°	Objet	Avis	Proposé par qui ?	Votes	Explication de vote FO	Adopté (oui/non)
1	Contre l'obligation du distanciel dans les obligations de service	Le CHSCT académique demande qu'il ne soit pas donné suite à la proposition de loi de la députée Frédérique MEUNIER visant à rendre obligatoire l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles élémentaires.	FO	<p style="background-color: yellow; display: inline-block; padding: 2px;">FO : pour</p> FSU-CGT : ne prend pas part au vote UNSA : ne prend pas part au vote	FSU-CGT et UNSA refusent de prendre part au vote <u>au titre qu'il s'agit d'un avis proposé par FO.</u> Cette posture inédite et incompréhensible (et qui n'est pas pratiquée par FO) permet à l'UNSA, la FSU-CGT de ne pas exprimer de position concernant cette réforme, laissant le champ libre au Ministre.	oui
2	2S3C	Le CHSCT académique demande le retrait du dispositif 2S2C et demande à Madame la Rectrice d'informer le Ministre de cet avis du CHSCT académique.	FO	<p style="background-color: yellow; display: inline-block; padding: 2px;">FO : pour</p> FSU-CGT : ne prend pas part au vote UNSA : ne prend pas part au vote	FSU-CGT et UNSA refusent de prendre part au vote <u>au titre qu'il s'agit d'un avis proposé par FO.</u> Cette posture inédite et incompréhensible (et qui n'est pas pratiquée par FO) permet à l'UNSA, la FSU-CGT de ne pas exprimer de position concernant cette réforme, laissant le champ libre au Ministre.	oui

3	Institutionnalisation du télétravail	<p>Les représentant-es des personnels au CHSCTA de l'académie de Poitiers constatent des injonctions sur le télétravail contraires aux textes, en particulier concernant les enseignants du 1^{er} degré qui ne sont pas en charge de l'accueil des élèves. Les représentants des personnels demandent que ces personnels puissent être positionnées en télétravail hors de leur lieu de travail conformément au décret 524-2020 du 5 mai 2020 qui précise : « <i>Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.</i> »</p>	UNSA	<p>FO : ne prend pas part au vote FSU-CGT : pour UNSA : pour</p>	<p>Cet avis de l'UNSA, soutenu par la FSU-CGT, participe indirectement à institutionnaliser le télétravail, s'inscrivant ainsi dans les projets Blanquer de transformation de l'école « d'après ».</p>	oui
4	Procédures	<p>Les représentant-es des personnels au CHSCT de la Vienne constatent que les réponses par l'administration ou le N+1 à leur interrogation ou sollicitation se font oralement. Les représentants des personnels demandent que des réponses écrites soient apportées à toute question ou sollicitation écrite des agents.</p>	UNSA	<p>FO : pour FSU-CGT : pour UNSA : pour</p>	<p>Cet avis de l'UNSA participe à vouloir rendre procédurières les relations de travail . FO vote cet avis mais inscrit cependant son action dans la défense des personnels au moyen de l'action collective, des réunions de personnels qui décident des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire leurs revendications.</p>	oui